

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 15 DÉCEMBRE 2025

Membres présents :

Mmes Carole DUYTSCHE, Catherine FASQUEL, Sylvie LEDOUX, Élisabeth VERHAEGHE, Carole PITORRE, Nathalie DELANNOY, Martine MANIER, Nadia PEINTE et Mrs Yannis SENICOURT, Guillaume WESSE, Bernard DOYELLE et David GUILLAIN.

Membres excusés : Françoise BERNA Audrey OBRY, Pascal MILLOIS (Pouvoir à Mme Carole DUYTSCHE), Régis POLLAERT, David RATIER et Gérard BARBILLON.

Secrétaire de séance : Mr SENICOURT Yannis.

Ouverture de séance : 18h30.

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 08 septembre 2025.

10 Pour 1 abstention

2. Délibération engagement du quart de budget investissement pour 2026.

Mme le Maire donne la parole à Mme Will qui présente les différents chapitres concernés pour le vote du quart du budget. Elle précise que ce quart de budget permet à la commune de continuer à travailler en attendant le vote définitif du budget général 2026.

Vote quart Budget 2025 engagé pour 2026 et répartition

	Crédits votés au BP 2025 (crédits ouverts)	DM 2025	RAR 2024 inscrits au BP 2025 (crédits reportés)	Montant total à prendre en compte	Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L 1612-1 CGCT
Chapitre 20	15 000,00 €			15 000,00 €	3 750,00 €
Chapitre 21	838 823,99 €	- 5 000,00 €	237 976,00 €	833 823,99 €	208 456,00 €
Chapitre 23			500,00 €	- €	- €
TOTAL	853 823,99 €	- 5 000,00 €	238 476,00 €	848 823,99 €	212 206,00 €

Répartition

DÉPENSES		
Chapitre 20	Article 2051	3 750,00 €
	Article 2151	100 000,00 €
	Article 2156	50 000,00 €
	Article 2157	30 000,00 €
	Article 2184	18 456,00 €
Chapitre 21	Article 231	10 000,00 €
	TOTAL CHAPITRES	212 206,00 €

Accepté à l'unanimité

3. **Délibération modification règlement des cimetières.**

Mme le Maire propose d'apporter une modification à ce règlement : Il est possible d'acheter une concession de son vivant au cimetière de Saint Nicolas mais non au cimetière du centre village.

Les travaux du cimetière de St Nicolas sont terminés. Il dispose de nombreux emplacements contrairement à celui du centre qui lui est presque complet. Certaines concessions abandonnées seront reprises. Madame Fasquel précise que cette démarche sera faite avec beaucoup de précautions et respects pour les familles.

Accepté à l'unanimité

4. **Délibération Annualisation du temps de travail.**

Cette annualisation concerne principalement les services techniques et d'animations. Ces services demandent un grand nombres d'heures hebdomadaire lors de périodes à hautes activités. Comme les accueils de loisirs en périodes de vacances ou les entretiens d'espaces verts en périodes estivales.

Accepté à l'unanimité

5. **Délibération projet d'EPR2 EDF.**

Une délibération nous est demandée par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer concernant le début de la procédure de construction des réacteurs EPR2 de Gravelines. En effet la commune entre dans le rayon des 10 kms.

Accepté à l'unanimité.

6. **Délibération parc d'OHLAIN pour les enfants de CM2.**

Comme chaque année, la municipalité propose d'organiser un séjour au parc régional d'OHLAIN. Les dates retenues sont les vendredi 15 et samedi 16 mai 2026. Ce séjour est réservé aux élèves de CM2 scolarisé ou non dans la commune.

Accepté à l'unanimité

7. **Délibération livres de prix et dictionnaires.**

Lors du dernier conseil d'école, Mme le Maire a été sollicitée concernant les livres de prix et les dictionnaires pour la fin d'année scolaire.

Accepté à l'unanimité

8. **Tavaux salle du patronage.**

Mr Wesse propose de rénover le sol de la salle du patronage, celui-ci étant très abîmé. Il présente deux devis pour une surface totale de 200m²

Le premier avec un sol en résine de réfection simple à 11 866,60^{€HT}. Le second avec un sol traité et une remise à niveau en plus de la résine pour 13 449,27^{€HT}. Le conseil s'accorde sur le second devis.

Mr Doyelle demande si les travaux sont garantis ? Mme le Maire lui répond qu'il y a une garantie décennale sur la réalisation des travaux.

Accepté à l'unanimité

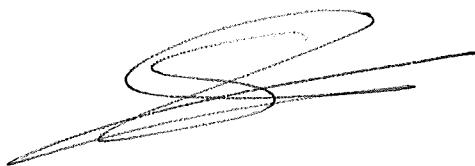
9. **Questions diverses.**

Mme le Maire informe le conseil municipal sur 2 points :

- L'association SM'Kids va organiser un « super loto » début janvier 2026 à Saint-Omer-Capelle avec un coût pour la location de la salle s'élevant à 500€ et un total de gain à 4 000€. La municipalité n'a jamais refusé le prêt de la salle polyvalente et s'interroge sur le financement et le projet pédagogique de cet événement. L'association avait refusé de participer avec la municipalité au financement les livres de prix de fin d'année par manque de fonds.
- La directrice va reprendre son poste en janvier 2026. Les membres du conseil lui souhaitent une bonne reprise.

Fin de séance : 19h30

Le secrétaire
Mr Yannis SENICOURT



Le Maire
Mme Carole DUYTSCHE

